

REEI :  
*Épargne-invalidité*



**Mai 2015**

Bonjour,

Des personnes de votre entourage semblent être porteur d'un handicap ou d'une déficience? Celle-ci est reconnue par l'agence du revenu du Canada, selon le formulaire T-2201, dument rempli par un médecin?

Vous aimeriez leur permettre de bonifier leurs revenus, jusqu'à concurrence de près de 950 \$ par mois, en commençant dans environ 15 années, si elles ont 49 ans ou moins en 2030?

Malgré que le REEI existe depuis plus de 7 ans, plus de 80% des Québécois admissibles n'ont pas fait la demande qui pourrait leur permettre de recevoir jusqu'à 8,000 \$ en 2015, SANS EFFORT DE LEUR PART, au titre du BCEI, dans leur REEI, dès le mois suivant l'ouverture du régime, et ensuite jusqu'à 1000 \$ par année jusqu'à l'année des 49 ans?

Il suffit de pouvoir réclamer le CIPH dans leur déclaration d'impôt fédérale. Chaque année d'imposition, depuis 2008, à l'annexe 1, à **la ligne 316 ou 318**, donne droit à un montant de subvention, mais sous réserve de leur revenu net fédéral familial.

S'il vous plaisait, je pourrais en faire une présentation lors d'un événement rassembleur, une AGA ou quelque'autre événement, près de vos lieux habituels. Ou encore, je pourrais faire une présentation au bureau dans notre salle de conférence de LAVAL qui peut accueillir près de 15 personnes. J'utilise, dans le cadre du REEI, les fonds de BMO Guardian, produits d'une filiale de la Banque de Montréal, ou ceux de Mackenzie, filiale de Power Corporation.

Au plaisir de vous aider, veuillez croire en mes sentiments distingués.

Michel Madore  
Administrateur de l'APCSF  
Représentant du courtier en épargne collective Investia Services Financiers Inc.  
6260 Salvail  
Laval, Qc. H7H 2P2  
Tel: (514) 994-4745 ou par courriel [madorem@VIDEOTRON.CA](mailto:madorem@VIDEOTRON.CA)

*Plus que jamais, à votre service* . . . . .